

MURS ET BOISERIES ACRYLIQUE BRILLANT

ACRYLIQUE INTERIEUR



Définition

Peinture acrylique en phase aqueuse pour la décoration intérieure sans odeur.

Destination

Peinture pour intérieur, toutes pièces.

S'applique en deux couches sur béton, enduits ciment, enduits minéraux, plaque de plâtre, aggloméré, papiers peints, toile de verre, boiseries.

Propriétés

- Grande facilité d'application.
- Bonne blancheur et opacité.
- Sans odeur.
- Lessivable.

Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

Préparation

- Les supports seront propres et sains.
- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

Application

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer 2 couches.

Brosse et rouleau

- Prêt à l'emploi.

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

Diluant

Eau.

Caractéristiques techniques

Aspect du film

Brillant.

Brillant spéculaire

Supérieur à 50° sous 60°.

Teintes

Blanc +teintes.

Conditionnement

0.5 litres et 2.5 litres.

Liant

Copolymère acrylique.

Densité

1,12 kg/dm³.

Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 6 heures.

Extrait sec

En poids : 31 %.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

Suivant la porosité du support : de 10 à 12 m²/l.

Caractéristiques règlementaires

Classification

AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 7b2

Assurance

Est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Hygiène et sécurité

Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Pour plus de renseignements, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE : Valeur limite UE pour ce produit (cat A/b) : 100 g/l. Ce produit contient moins de 29 g/l de COV.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080112.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

reca
peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr